

CONSULTATION N02/2020

Termes de références pour la sélection d'un Auditeur externe dans le cadre du Projet AQUACYCLE

1. Introduction

1.1 Présentation du Centre des Recherches et des Technologies des Eaux (CERTE)

Le Centre des Recherches et des Technologies des Eaux (CERTE) est un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique EPST, il est chargé d'effectuer les travaux de recherche et de développement technologique dans le domaine des eaux et leur insertion dans le domaine économique et social. Il est chargé des missions suivantes (article 2, Décret N 337/2005) :

- Réaliser les projets de recherche et les programmes de recherche dans le cadre d'un contrat objectif signé avec le gouvernement.
- Entreprendre, à la demande des ministères, des institutions nationales et internationales, des établissements et des entreprises publiques et privées, toute recherche, expérimentation ou expertise dans le domaine de l'eau
- Élaboration, amélioration des procédés de fabrication, d'équipements de production ou d'amélioration de la qualité des eaux,
- Développer et améliorer les procédés et les technologies de traitement et recyclage des eaux,
- Traitement et amélioration de la qualité des eaux non conventionnelles, etc.
- Promouvoir la recherche pour une gouvernance durable de l'eau.
- Assurer la veille technologique et contribuer au développement et à la diffusion des sciences et des technologies de l'eau.
- Valoriser les résultats de la recherche et établir des conventions de partenariat.
- Contribuer à la formation diplômante par la recherche

1.2 Présentation du Laboratoire traitement et valorisation des rejets Hydriques (LTVRH)

Le laboratoire traitement et valorisation des rejets Hydriques vise principalement le développement des bioprocédés de traitement efficaces des eaux usées et des rejets industriels. La stratégie pour LTVRH est la recherche appliquée dans le domaine de l'eau avec une priorité de valorisation des rejets hydriques contenant des composés et nutriments valorisables. En plus, la mise en place d'un système de traitement des eaux usées rurales est un l'une des missions importante accordée au LTVRH.

Pour la période 2019- 2022, quatre projets sont développés.

- Dans le premier projet, des études de la bio-filtration et la désinfection par UV pour l'élimination simultanée des bactéries pathogènes, des virus entériques, des nitrates et des phosphates des eaux usées seront menées.
- Le second projet sera consacré à l'étude de l'impact à long terme des apports successifs de boues résiduaire des eaux usées sur l'état de pollution organique et inorganique des sols agricoles visant la bio-remédiation des boues.

- De plus et dans le domaine de bio-traitement des eaux usées, le troisième projet s'intéresse plutôt à la phyto-épuration des eaux usées dans le domaine rural. C'est une technologie assez récente, fiable, simple à exploiter et grâce à son caractère naturel, elle est tolérée par la population tunisienne. De plus, elle est caractérisée par son efficacité, son faible coût de mise en œuvre et de maintenance ainsi que sa bonne insertion dans le paysage rural tunisien.
- Le quatrième projet comporte deux parties. La première partie porte sur la synthèse, l'identification et la caractérisation des bio-nanoparticules qui peuvent être appliquées avec succès dans le bio-traitement des rejets hydriques. La deuxième partie visera le bio-traitement et la valorisation des rejets industriels et agroalimentaires. Cette partie repose sur deux axes de recherche. Le premier axe sera consacré à l'étude de la distribution des communautés microbiennes dans les différentes phases de traitement des lixiviats et dans le milieu récepteur par le biais des outils de la biologie moléculaire et la construction de consortium poly-microbiens capables de dégrader les polluants toxiques contenus dans les lixiviats. La deuxième partie concerne l'application des microorganismes dans le traitement des déchets laitiers, la production et l'application de métabolites à haute valeur ajoutée dans les industries agro-alimentaires.

1.3 Présentation de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC)

La Technopole de Borj-Cédria (TBC) est l'exemple de l'espace qui mérite bien son nom avec son fort potentiel de recherche développement, R&D, de formation et d'enseignement technique pouvant accueillir des entreprises innovantes ou en favoriser la création.

La TBC est aussi au cœur de la stratégie nationale pour la promotion des Energies Renouvelables, du Développement Durable et des Matériaux dont elle constitue le reflet et le dynamiseur.

Les secteurs pris en charge par la TBC sont :

- Les Energies Renouvelables
- L'Eau et L'Environnement
- La Biotechnologie Végétale
- Les Sciences des Matériaux

La Technopole de Borj-Cédria, se présente donc comme un véritable pool de compétences et d'excellence pour toutes les régions du pays, voire pour les pays voisins et amis. Elle réunit au profit des entreprises et des promoteurs de tous horizons les conditions de leur implantation et de leur développement et aux milieux de la R&D dans les secteurs dont elle a la charge un accès privilégié aux dernières connaissances techniques et aux travaux de recherche les plus prometteurs.

1.3 Présentation du projet AQUACYCLE

AQUACYCLE aspire à changer le paradigme de considérer les eaux usées comme un effluent dangereux, par celui d'une ressource abondante toute l'année qui a de multiples usages. Notre Technologie éco-innovante APOC, qui combine digestion Anaérobie (en haut, à gauche), Oxydation Photocatalytique et un Système de Traitement à macrophytes, est mise en œuvre pour satisfaire les attentes aussi bien des professionnels que du public. Notre dispositif hybride permet non seulement d'augmenter l'approvisionnement en eau tout au long de l'année mais aussi de produire du biogaz et des fertilisants. Il donne ainsi un bon exemple d'économie circulaire. Il permettra de créer de nouveaux habitats pour une biodiversité florissante et donc d'apporter une mesure concrète d'atténuation des effets du changement

climatique. En outre, il présente un avantage, non des moindres, de fonctionner avec de l'énergie solaire ce qui assure un faible coût d'exploitation.

Partenariat

AQUACYCLE rassemble 7 partenaires de la Grèce, de Malte, de l'Espagne, du Liban et de la Tunisie et 4 partenaires associés de la France, de la Grèce, de l'Algérie et du Maroc. A Droite: La deuxième réunion du projet a eu lieu à la Valette, Malte du 3 au 5 février 2020, organisée par le partenaire « Integrated Resources Management (IRMCo), Malta ».

Art. 1 Objet

L'objet de ces Termes de référence (TdR) est d'organiser la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet AQUACYCLE, financé par le programme de coopération transfrontalière pour la période (2014---2020).

L'objectif principal de la mission est de répondre aux exigences du programme de coopération transfrontalière ENI CBC MED 2014 –2020 en matière d'audit de projet. Pour ce fait, l'auditeur aura notamment pour tâches :

- Suivre la procédure, d'audit des dépenses, définie par le programme.
- Fournir les rapports nécessaires suivants les modèles des rapports fournis par le programme.
- Vérifier que les biens et services ont été livrés et que les travaux ont été exécutés ;
- Vérifier que les dépenses déclarées par la SGTBC se rapportent à la période éligible ou aux précédentes et qu'elles ont été payées;
- Vérifier le respect des règles applicables (y compris les règles d'éligibilité),y compris les exigences en matière de passation des marchés et de visibilité;
- Vérifier la conformité des dépenses avec le projet approuvé et le contrat de subvention signé;
- Vérifier les documents connexes et la comptabilité pour éviter un éventuel double financement;
- Vérifier l'adéquation des pièces justificatives;
- Vérifier l'enregistrement des dépenses dans les livres comptables de la SGTBC et que les dépenses sont déterminées conformément aux normes comptables et aux pratiques habituelles de comptabilité analytique applicables à la SGTBC;
- Vérifier les règles d'enregistrement et d'archivage des preuves documentaires liées à la mise en œuvre du projet;
- Signaler les fraudes suivant un modèle de fraude présumée fourni par le programme.
- Signaler toutes les constatations et suggestions nécessaires au cours des travaux d'audit.

Cette liste n'est pas exhaustive et ne reprend que les activités principales. Toutes autres activités devront être réalisées en fonction de la demande et des besoins du projet.

En outre, l'auditeur sera appelé à réaliser toutes autres activités demandées par le coordinateur du projet AQUACYCLE et le responsable financier et ce, en fonction de la demande et des besoins du projet.

Art.2 Responsabilité des parties au mandat

Le CERTE est l'organisme qui perçoit la subvention et qui a signé le contrat de partenariat avec l'AGC. Le CERTE a délégué la gestion financière de la subvention à la SGTBC moyennant une convention signée par les deux parties dont une copie est jointe.

Il incombe à la SGTBC:

-de fournir un rapport financier sur le projet financé grâce au contrat de subvention qui respecte les termes et conditions du contrat de subvention et de veiller à ce qu'une comparaison puisse être effectuée entre celui-ci et son système de comptabilité et de tenue des comptes ainsi que ses comptes et relevés. Il appartient à la SGTBC de fournir les informations suffisantes et adéquates, à la fois financières et non financières, pour étayer le rapport financier.

La SGTBC et le CERTE reconnaissent que la capacité de l'auditeur d'exécuter les procédures imposées par le présent mandat dépend effectivement de l'accès total et inconditionnel qu'il lui garantit à son personnel et à son système de comptabilité et de tenue des comptes ainsi qu'à ses comptes et relevés ou que ses partenaires lui assurent, le cas échéant.

L'auditeur sera tenu d'exécuter les tâches qui lui seront assignées conformément aux procédures et modèles annexés aux présents termes de références ou à toute mise à jour publiée par l'autorité de gestion le secrétariat technique conjoint du programme IEV CTF MED «Bassin maritime Méditerranée» 2014-2020 et ce en étroite collaboration avec l'équipe du projet du CERTE et notamment le coordinateur du dit projet et le responsable financier.

Les documents suivants doivent être considérés comme partie intégrante de ces termes de références et du contrat avec l'auditeur :

-Annexe 1 : description de la procédure d'évaluation et de vérification des dépenses et des recettes,

- Annexe 2 : check-list de contrôle,

- Annexe 3a : modèle de rapport individuel,

- Annexe 4 : modèle de liste des résultats,

- Annexe 5 : modèle de rapport sur les fraudes suspectées et/ ou établies.

L'auditeur doit entreprendre cette mission dans le respect de la Norme "Internationale standard on related services" (« ISRS ») 4400, en conformité avec le Code d'éthique de l'IFAC ainsi que les règles de mise en œuvre du programme IEV CTF MED.

Les prestations demandées doivent être réalisées personnellement par le sujet sélectionné (le participant) et en pleine autonomie. Pour la réalisation des activités prévues, l'auditeur utilisera ses propres moyens (le personnel de sa structure et des équipements de sa propriété...)

- Un premier rapport (EVR) sera soumis au coordinateur du projet qui le discutera avec son équipe et l'auditeur pour plus de clarification afin de répondre aux différents points soulignés.
- La version finale (EVR) signée par l'auditeur sera soumise au coordinateur du projet avec l'ensemble des annexes sous la forme d'une version numérique et papiers (3 copies) déposé au bureau d'ordre de la SGTBC.
- Seulement suite à l'accord du coordinateur du projet, et après une demande écrite de la part de l'auditeur, l'EVR pourrait être mis à disposition par l'auditeur dans une section spécifique du système de suivi et d'information (MIS).

Art.3 Conditions de participation

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

3-1 Conditions générales:

L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.

- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil à la SGTBC ou au CERTE.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC) et arrêtée suite à la session de formation organisée le 23 Octobre 2019 au profit des experts comptables en concertation avec l'ordre des experts comptables de Tunisie.

3-2 Conditions professionnelles

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par la SGTBC et du CERTE.

L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises, entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art. 4 Conduite de la mission

4-1 Procédures, preuves et documentation

L'Auditeur planifie les activités de manière à permettre l'exécution d'une vérification efficace des dépenses.

L'Auditeur met en œuvre les procédures énumérées à l'annexe 1 des présents TDR (liste des procédures spécifiques à exécuter) et applique les lignes directrices figurant à l'annexe 2 (checklist d'audit). Les preuves à utiliser pour l'exécution des procédures prévues à l'annexe 1 correspondent à toutes les informations financières et non financières permettant d'examiner les dépenses déclarées par la SGTBC et le CERTE dans le rapport financier. L'Auditeur se fonde sur les preuves ainsi obtenues pour établir son rapport d'observations factuelles. L'Auditeur assortit les points importants de justificatifs qui serviront à étayer le rapport d'observations factuelles et à garantir que les travaux ont été exécutés dans le respect de l'ISRS 4400 et des présents termes de référence.

4.2. Établissement de rapports

Le rapport de vérification des dépenses devrait décrire l'objectif, les procédures convenues et les observations factuelles du mandat d'une manière suffisamment détaillée pour permettre à l'AGC de comprendre la nature et la portée des procédures exécutées par l'auditeur et des observations factuelles communiquées par l'Auditeur.

L'utilisation du modèle de rapport de vérification des dépenses dans le cadre d'un contrat de subvention des Communautés européennes figurant à Annexe 3a des présents termes de référence est obligatoire ainsi que des annexes et des Templates exigés par l'autorités de gestion (Annexe 4 et Annexe 5).

Tous les rapports de vérification des dépenses doivent être téléchargés dans le système de suivi électronique (MIS) avec chaque demande de paiement. Le planning de remise des rapports d'audit sera convenu comme suit :

Type du rapport	Mois couverts par la date limite de soumission du rapport	Date limite de dépôt
Rapport intermédiaire	0– 12	Dans les deux mois suivant la fin de la période du rapport
Rapport intermédiaire	13– 24	Dans les deux mois suivant la fin de la période du rapport
Rapport final du projet	25– 36	Dans les trois mois suivant la fin de la période du rapport

Les prestations doivent être réalisées impérativement dans un délai n'excédant pas 20 jours ouvrables hors délais de validation, à partir de la date de réception des rapports financiers de la part du CERTE.

Art. 5 Modalités de soumission

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre du CERTE contre décharge, à l'adresse suivante :

**Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria
Route Touristique de Soliman 2084 Borj Cédria
BP - 174- Hammam chatt – 1164**

**'Consultation N°02/2020 : Sélection d'un auditeur externe
dans le cadre du projet AQUACYCLE
A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis**

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante :

La date limite de réception des offres est fixée dans l'avis, le cachet du bureau d'ordre de la SGTBC faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'heure mentionnés ne seront pas prises en considération. La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique (enveloppe 1, fermé) et l'offre financière (enveloppe 2, fermé), ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue. Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du participant et son cachet. Toutes les demandes d'explication relatives à cette consultation sont à adresser uniquement sous forme écrite au nom du coordinateur du projet AQUACYCLE au numéro de fax de la SGTBC: 79 325100 au plus tard 3 jours avant la date de remise des offres.

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre de la SGTBC faisant foi).
- Non fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 5 des présentes TdR.

- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- Dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

Art. 6 Pièces constitutives de l'offre :

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
les TdRs	Dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert-comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe)	-----
Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription l'ordre pour l'intervenant catégorie(A))	-----
CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit de projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CVs des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit des	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les

dépenses dans le cadre de projets de coopération IEV CTF MED	missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraires, etc.) ne seront pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
<p>Les documents qui soutiennent les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Avoir l'expérience de l'audit des institutions non gouvernementales et des organisations à but non lucratif. -Avoir l'expérience de la mise en œuvre des normes d'audit internationales et de la mise en œuvre des normes internationales de divulgation financière. -Avoir l'expérience de l'audit des projets européens est un atout. -Avoir l'expérience de la publication de rapports et de données financières en arabe, en français et en anglais. -Avoir la capacité d'émettre des factures fiscales pour chaque service rendu 	
Les documents financiers	Les obligations du participant
L'offre financière globale en Dinars Tunisien et Hors TVA en toutes lettres et en chiffre comportant la proposition financière pour le premier rapport intermédiaire, le deuxième rapport intermédiaire et le rapport final du projet.	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

Art. 7 Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par une Commission compétente mixte entre la SGTBC et le CERTE. Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection. La commission compétente peut inviter Le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de la SGTBC.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.

Art. 8 Méthodologie de dépouillement des offres :

8-1 -Offre technique

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	<ul style="list-style-type: none">• Moins de 03 ans :30 points• Entre 03 et 07 ans : 35 points• Au-delà de 07ans :40 points	40
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale, etc.)	• 10 points pour chaque mission dans la limite de 60 points	60
Le Total		100

8-2 Offre financière

La commission mixte classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre le moins-disant. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

8-3 Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (NT + NF) / 2$$

La Commission mixte sera responsable de :

-Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission mixte, ni être indemnisés de ce fait.

- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Art. 9 – Mentions supplémentaires

Les soumissionnaires doivent maintenir leurs offres valables pendant 60 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres. La signature du contrat entre la SGTBC et le CERTE d'une part et l'auditeur d'autre part nécessite la validation préalable du choix de l'auditeur par le Contrôle Général des services Publics à la Présidence du Gouvernement en sa qualité de Point de Contact de Contrôle (PCC) des programmes de coopération transfrontalière.

Les prix présentés dans l'offre financière, joint en annexe, sont réputés fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du contrat, et ne pourront varier en aucune manière après la conclusion du contrat.

Art. 10 Clauses de pénalité

-En cas de non remise à l'auditeur des rapports requis, selon les documents de l'appel avant la date limite selon le contrat, une pénalité financière doit être imposée avec une fourchette de 100 euros chaque jour de retard, si le nombre de jours de retard dépasse 20% à partir du

montant du contrat, la SGTBC et le CERTE peuvent directement résilier le contrat et forcer la société d'audit à supporter les coûts et les pertes survenues en raison de l'annulation du contrat.

-Dans le cas où l'auditeur n'a pas d'engagement envers les conditions des documents de l'appel, la SGTBC et le CERTE ont le droit d'annuler le contrat et d'obliger l'auditeur à supporter les dépenses et les pertes de l'annulation du contrat et les frais d'entrée, ainsi que les frais du contrat avec un nouvel auditeur.

Fait à Borj Cedria le, 19 Octobre 2020

Le Président Directeur Général de la SGTBC

Le Directeur Général du CERTE

Je, soussigné,

.....
..... agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés
au nom et pour le compte de la société.....Adhérent à la
CNSS N°..... Inscrit au registre national des
entreprises sous le n°.....faisant élection de domicile
au:.....
.....

Après avoir pris connaissance de tous les documents de la consultation N°xx/2020 pour la
Sélection d'un auditeur externe pour la SGTBC et le CERTE dans le cadre du projet
«AQUACYCLE»

- M'engage et me soumet à exécuter lesdites prestations conformément aux termes de
références et moyennant les prix fermes et non révisables des honoraires déterminés suivant
mon offre financière dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffres :.....

Montant	en	HTVA	en	Lettre
:.....				

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les conditions
prévues à la consultation et dans les délais prescrits dans les termes de référence.

- Je m'engage en outre à payer les droits de timbres et d'enregistrement auxquels la présente
soumission donne lieu si elle est acceptée.

- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours
(60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

La SGTBC et le CERTE se libéreront des sommes qui me sont dues par virement à mon compte
ouvert à La banque.....Sous le numéro
:.....,

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou à sa mise en régie à mes torts
exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour le compte de laquelle j'interviens) , que je
ne tombe pas (ou que ladite Société ne tombe pas) sous le coup des interdictions édictées par
la loi.

Fait à, le

(Mention Lu et APPROUVE)

Signature et cachet du participant

Annexe B: Bordereau de prix

Désignation	Quantité	P. Unitaire HTVA	P. Total HTVA
1^{er} Rapport intermédiaire de vérification de dépenses	01		
2^{ème} Rapport intermédiaire de vérification de dépenses	01		
Rapport finale de vérification de dépenses	01		

Arrêté le présent bordereau de prix à la somme de :

.....

Fait à, le

Signature et cachet du participant

Annexe C

Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison

sociale:.....

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email :
Matricule Fiscale :
Numéro du compte bancaire:
Banque :
Inscrit au registre national des entreprises sous le n° :
Nombre du personnel
Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom)

Fait à, le
Signature et cachet du participant

Annexe D

Déclaration sur l'honneur de ne pas être agent public

Je soussigné (nom, prénom et fonction)

.....

Représentant de la société (nom et adresse)

.....

Inscrit au registre national des entreprises sous le n°

Faisant élection de domicile à (adresse complète).....

Ci-après dénommé "le soumissionnaire" pour consultation N°xx /2020 relative à la :« Sélection d'un auditeur externe pour la SGTBC et le CERTE dans le cadre du projet AQUACYCLE»

Déclare sur l'honneur qu'il n'a pas été un agent public au sein de la Société de Gestion de la technopole de Borj cédria (SGTBC) ou du Centre de Recherches et des Technologies des Eaux (CERTÉ) ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à, le

Signature et cachet du participant

Annexe E
Déclaration sur l'honneur de non influence

Je, soussigné,

.....
..... agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés
au nom et pour le compte de la société.....Adhérent à la
CNSS N°..... Inscrit au registre national des
entreprises sous le n°.....faisant élection de domicile
au:.....
.....

Ci-après dénommé "le soumissionnaire" pour la consultation N°xx/2020 relative à la Sélection d'un auditeur externe pour la SGTBC et le CERTE dans le cadre du projet AQUACYCLE.

Déclare sur l'honneur, de n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même, ou par personne interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de sur les procédures de passation de la consultation ou sur les différentes étapes de sa réalisation.

La SGTBC et le CERTE sont en droit, en cas de constatation du non-respect de cette déclaration, de résilier le contrat indiqué ci-dessus

Fait à, le

Signature et cachet du participant

Annexe F
MODELE DE CURRICULUM VITAE

Prénom:
Nom:
Profession:
Date de recrutement:
Ancienneté dans le présent emploi:
Nationalité:
Fonction proposée au sein de l'équipe (pour les bureaux d'expertise comptable):

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Indiquer en une demi-page si possible l'expérience et la formation de l'expert se rapportant le plus aux tâches qui lui seront affectées dans l'équipe proposée.

FORMATION

*Indiquer brièvement les établissements universitaires et autres institutions d'enseignement spécialisé, avec nom de l'établissement, dates et diplômes obtenus.
Ne pas dépasser un quart de page.*

EXPERIENCE

Indiquer tous les postes occupés par le membre de l'équipe depuis la fin de ses études, avec indication des dates, noms des organisations, titres des postes occupés et lieux d'affectation. En ce qui concerne l'expérience acquise au cours des dix dernières années, indiquer également les références dates et lieux de projets, études ou missions réalisées avec les pièces justificatives nécessaires en relation avec les qualifications requises dans le présent appel d'offres.

LANGUES

*Indiquer l'aptitude à parler, lire et écrire chaque langue par la mention :
"Excellente",
"Bonne", "passable", "médiocre".*

Date et Signature du participant

Annexe G

MODELE DE LISTE DE L'EQUIPE PROPOSEE
(pour les bureaux d'expertise comptable)

La liste sera remplie conformément à la décomposition ci-après :

1- Auditeur (Expert-comptable) chef de file de la mission:

Nom/Prénom:
Diplôme universitaire:
Nombre d'années d'expérience:

Etudes/projets/mission réalisées:

Intitulé de l'étude ou du projet ou de la mission	Bénéficiaire	Année de réalisation

2- Expert 2 :

Nom/Prénom :

Diplôme universitaire :

Nombre d'années d'expérience :

Etudes/projets/missions réalisées :

Intitulé de l'étude ou du projet ou de la mission	Bénéficiaire	Année de réalisation